PROCÈS-VERBAL N° 03 « FAFA »
Saison 2021-2022

COMMISSION RÉGIONALE FAFA

Réunion du : **À :**	**14 décembre 2021** **9h30 en visioconférence**
Présidence :	**M. Jean Paul MARCHAL**
Présents :	**MM. Christian DHORBAIT (18), Jean-Claude BAYARRI (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45), Guy MALBRAND et Alain DESOEUVRES**
Excusé :	**M. Jean-Claude CLOUVET (18)**
Assistent à la séance :	**Mme Cindie HUDE, Référente administrative** **Mme Sylvie GUILBAUDAUD (18)** **MM. Jean-Claude MARTINIERE (37), Frédéric DEMAY (28) et Jean-Claude SCHEURER (45)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Relevé de la GESTION FAFA vis-à-vis des AVIS PREALABLES et du suivi des DOSSIERS EN COURS

POUR RAPPEL : Pour qu'un dossier FAFA soit pris en compte par la gestion LIGUE, un avis préalable CRTIS est à demander auprès de la CRTIS ou CFTIS afin de caler ce dernier vis-à-vis des normes en vigueur.

MOTIF : Trop de dossiers portent à contestation une fois le projet réalisé et paiement demandé.

IMPORTANT : Toutes les pièces techniques accompagnées d'un avis favorable sont la base pour l'ouverture d'un dossier d'aide financière auprès du FAFA LIGUE

PIECES A FOURNIR après AP CRTIS à la Commission FAFA LIGUE : Dossier technique avec AP – Dossier FAFA signé du propriétaire et du club - Délibéré de Conseil avec plan de financement – échéancier des travaux – devis (suivant les demandes. D'autres pièces peuvent être exigées)

TRAVAUX TERMINES : Demande de classement complète signée et datée du propriétaire via la CDTIS – rapport de visite avec photos (Ces documents sont obligatoires pour la CRTIS - à réception, ils seront entrés sur Foot2000 pour régularisation auprès de la CFTIS) + pièces à fournir pour paiement

Informations

- **A ce jour 20 dossiers ont été vérifiés.**
  - ✓ 11 dossiers sont complets.
  - ✓ 9 dossiers sont erronés ou incomplets (tous ont été retournés aux Districts avec les explications).

- **Principaux éléments manquants pour validation :**
  - ✓ Avis préalable de la CDTIS et la validation de la CRTIS (attention à bien remplir le bon NNI et à y apposer les signatures, mairie et club).
  - ✓ Plans projet non cotés.
  - ✓ Devis sans les éléments descriptifs ou financiers.
  - ✓ Devis incomplets concernant les projets « transport » pour les options
  - ✓ Délibération sans en- tète de la mairie, voir du club (signature, date, cachet, demande FAFA et plan financier).
  - ✓ Les photos par vues aériennes ne sont pas conseillées (prendre plan papier).
  - ✓ Le document de déclaration d'achèvement de travaux non signé par le Maire (obligatoire).

- **Les dossiers ne doivent être transmis pour certification qu'une fois complets et vérifiés par les Districts.**

- **Tous documents ou mails concernant le FAFA doivent être adressés conjointement à Cindie Hude et à Jean Paul Marchal.**

DISTRICT DU CHER

- 3 dossiers sont présentés complets : **SOULANGIS, BOURGES MOULON et SAINT DOULCHARD.**

DISTRICT DE L'EURE ET LOIR

- Les 3 dossiers de **BU** et les 2 dossiers de **THIRON GARDAIS** sont incomplets.

- Pour rappel : **LUCE** >> la date d'échéance du dossier est le 07/02/2022.

DISTRICT DE L'INDRE

- 1 dossier est présenté complet, celui de **JEU LES BOIS.**

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

- 1 dossier présenté incomplet de **JOUE LES TOURS.**

- Pour rappel
  - ✓ **LA MEMBROLLE (1)** la date d'échéance du dossier est le 31/01/2022.
  - ✓ **LA MEMBROLLE (2**) la date d'échéance du dossier est le 18/05/2022.
  - ✓ **BLERE** la date d'échéance du dossier est le 15/05/2022.

DISTRICT DU LOIR ET CHER

- 6 dossiers présentés :
  - ✓ 5 sont complets : **NOUAN LE FUZELIER**, **CHAILLES** (2 dossiers), **VEUZAIN** et **VAL BEUVRON.**
  - ✓ 1 dossier est incomplet : **VILLEBAROU**.

DISTRICT DU LOIRET

- 4 dossiers présentés. Les 4 dossiers sont incomplets :
  - ✓ **MEUNG SUR LOIRE**
  - ✓ **NEUVILLE AUX BOIS** (2 dossiers)
  - ✓ **BOIGNY SUR BIONNE**

- Pour rappel : **FLEURY LES AUBRAIS** : la date d'échéance est le 18/05/2022.

Prochaine réunion en janvier 2022
Date limite de dépôt des dossiers : 10 janvier 2022 (pour les avis préalables)

Le Référent FAFA **Ligue Centre Val de Loire**	**Le Secrétaire de séance**
Jean Paul Marchal	**Guy Malbrand**